

 <p>Rue du Champ de Courses 76370 ROUXMESNIL-BOUTEILLES</p>	COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES
	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2025	

Date de convocation : 13/05/2025	Date d'affichage : 13/05/2025
----------------------------------	-------------------------------

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Saulniers, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Claude GROUT, Maire.

Etaient présents : Pascal LEGOIS, Marie-Laure DELAHAYE, Ronald SAHUT, Anne-Marie ARTUR, Alain NOEL, Martine BUISSON, Pascal CAILLY, Alain RASSET, Priscille CLEMENT, Gilbert BAUDER, Alain DEHAIS, Florence COSSARD, Stéphanie LEVILLAIN, Jonathan DESGROISILLES

Etaient Absents : Armelle POIRIER a donné pouvoir à Marie-Laure DELAHAYE
Véronica TROGLIA a donné pouvoir à Anne-Marie ARTUR
Dominique CATEL a donné pouvoir à Alain DEHAIS

Mr Alain NOEL a été élu Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres		<u>OBJET :</u> S.I.E.A.B.V.V. – PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE
En exercice	18	
Présents	15	
Pouvoirs	3	
Votants	18	

La Commune a été notifiée de la délibération du comité du S.I.E.A.B.V.V. approuvant la participation 2025 des communes. Cette participation s'élève pour la commune de Rouxmesnil-Bouteilles à 7.043,40€.

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme DELAHAYE afin qu'elle puisse exposer au Conseil Municipal, l'avancement du dossier concernant la vente de la base de la Varenne ainsi que du montant des dettes à ce jour.

L'acte définitif pour la vente de la base devrait avoir lieu avant la fin de l'année 2025. En attendant, il faut continuer à régler les dettes, les assurances....

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- De verser la participation communale 2025 d'un montant de 7.043.40 €, sous condition de versement de leur participation respective par l'ensemble des communes membres.

Cette délibération est transmise au Représentant de l'Etat.



Le Maire,

J. CI. GROUT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217605450-20250519-29-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2025
Publication : 27/05/2025